



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 9 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 3 novembre 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Diagnostic Assainissement - Choix du bureau d'études après consultation
2. Diagnostic Assainissement – Demande de subvention auprès du Département
3. Diagnostic Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
4. Restauration de l'Eglise – Choix du maître d'œuvre
5. Salle de sport : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sollicitée auprès de l'ASCLV (Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée)
6. Délaissé communal aux Embardières convoité M et Mme Styczynski
7. Renouvellement de la Convention ASDI (Animations Sportives et de Détente Intercommunales)

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, PENISSON Landry donne pouvoir à AIRIAU Guy et VIDAL Marie donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine

Secrétaire de séance : VIAUD Séverine

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Diagnostic Assainissement – Choix du bureau d'études après consultation

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché « Diagnostic d'Assainissement », à l'entreprise SICAA Études (Bellvigny-85), ayant déposé une offre – hors option à 28 175€ HT.

Diagnostic Assainissement – Subvention du Département

Le conseil municipal sollicite, pour la réalisation du diagnostic assainissement, un financement dans le cadre des subventions du Département à hauteur de 10%.

Diagnostic Assainissement – Subvention de l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite, pour la réalisation du diagnostic assainissement, un financement dans le cadre des subventions de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50%.

Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église : Attribution du marché

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'architecte Pierluigi PERICOLO de Nantes (44), en qualité de maître d'œuvre chargé de l'opération de restauration de l'Eglise. Son offre étant la mieux disante avec un taux de rémunération de 7.95%.

Projet de construction d'une salle de sports polyvalente – demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ASCLV

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de missionner l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une salle de sports polyvalente.

Désaffectation et vente d'un délaissé communal aux Embardières

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2019, le conseil municipal a décidé de désaffecter du domaine public le délaissé communal convoité par M et Mme STYCZYNSKI au village des Embardières. Il s'agit d'un délaissé situé le long de la parcelle cadastrée ZP 119 leur appartenant, d'une surface d'environ 330 m².

Afin de régulariser cet acte auprès de l'office notarial, il convient de modifier la délibération du 23 mai 2019, en indiquant que le terrain est cédé à l'euro symbolique et non à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désaffecte du domaine public le délaissé communal convoité par M et Mme STYCZYNSKI au village des Embardières. Le terrain convoité est cédé à l'euro symbolique compte tenu de son état et des travaux que demanderait sa remise en état par la Commune. Les frais d'acte et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

Renouvellement de la convention ASDI Animations Sportives et de Détente Intercommunales

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la nouvelle convention à intervenir avec les communes de Saint Paul Mont Penit, Palluau, La Chapelle Palluau, Maché, Grand'Landes et Saint Etienne du Bois, pour une durée de 8 mois (du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022).

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

Décisions d'exécution des marchés

Pas de décision depuis le dernier conseil

Le Maire, Guy AIRIAU

